

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

Liberté - Egalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Note de synthèse : 12/09/2019
 Extrait : 20/09/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31
 Présents : 24
 Votants : 30

Délibération :
N° DEL_2019_091

OBJET :
 Contrat Vert et Bleu et Plan Climat :
 opérations expérimentales de
 végétalisation dans les secteurs les plus
 urbanisés (annexe 15-01)

Séance du 19 septembre 2019

Etaient présents :

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON,
 M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Philippe JASSERAND,
 Mme Corinne DOTTO, M. Gérald GAUDIN, M. Serge ODIN, M. Didier DELDON,
 M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M.
 André POCHART, Mme Virginie DELMARRE, Mme Virginie KERGOT, M. Louis
 BARLET, M. Nelson MANE, Mme Liliane PAULIN, Mme Anne-Marie
 GAUDENCIO, M. Vincent BONY, Mme Eliane MASSON, Mme Caroline
 BENOUMELAZ, M. Jean-Louis VALENTE

Etait absent :

Mme Colette MARCHAND COGNET

Avai(en)t donné pouvoir :

Mme Nadège TEYSSIER à Mme Martine HATTERER, Mme Catherine TISSIER
 à M. Philippe JASSERAND, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION à M.
 Gérard OCTROY, M. Jean POINT à M. Vincent BONY, M. Gilbert ABRAS à Mme
 Eliane MASSON, Mme Dany TRAMONTANA à M. Jean-Louis VALENTE

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis VALENTE

Rappel et référence(s):

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance du 21 avril 2006 art. 3 VII,
Vu l'article L.2541-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 8 février 1995 modifiée par l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 art. 3 XVI,

Dans le cadre du Contrat Vert & Bleu et Plan Climat, Saint-Etienne Métropole souhaite financer des opérations expérimentales de végétalisation dans les secteurs les plus urbanisés.

Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, la végétalisation des espaces urbains semble être le moyen le plus efficace pour adapter les villes aux épisodes de fortes chaleurs. La présence de végétal dans la ville présente un double effet de climatiseur naturel, et d'espaces de nature qui sont autant de lieux de rencontre, créateurs de lien social.

Ce projet de végétalisation des espaces publics s'inspire de projets initiés comme: « cours Oasis de Paris » ou de « Strasbourg ça pousse ». Transposé au territoire de Saint-Etienne Métropole, ce projet pourrait voir le jour sur des places urbaines trop minérales, dans des cours d'écoles, des EHPAD, ou encore des crèches.

Le site retenu pour ce projet est la placette située à l'angle de la rue Claude Drivon et du cours du 11 Novembre.

Contenu:

Dans ce projet Saint-Etienne Métropole prendra en charge les travaux dans le cadre d'un marché public nécessitant la mise en place d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée. Cette convention est jointe en annexe.

Le projet consiste en :

- la dépose de l'éclairage public au centre de la placette,
- la création d'une fosse d'arbre en lieu et place de l'éclairage public hors d'usage actuellement,
- la plantation d'un arbre à l'intérieur de cette fosse,
- la pose de support et de fils tendus en périphérie,
- la plantation de végétation grimpante sur ces fils,
- la dépose complète de la surface pavée.

Ensuite, cette surface sera revêtue avec un matériau écologique et drainant que la commune prendra en charge pour un montant de 4500,00 € TTC. Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Ville.

La surface engazonnée que propose Saint Etienne Métropole dans le cadre de ce chantier n'est pas adaptée à la situation et n'aurait pas été pérenne avec les divers passages et piétinement.

C'est pourquoi la commune prend en charge la réfection de surface de cette placette, ainsi que la rénovation du mobilier et l'enlèvement des arbres sur le pourtour (arbres malades) et les nouvelles plantations restantes.

Propositions:

Il est donc demandé au conseil municipal :

- de valider la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à Saint-Etienne Métropole dans le cadre de ce projet
- de valider l'organisation des travaux proposés et leur prise en charge respective.
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette opération, notamment la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- valide la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à Saint-Étienne Métropole dans le cadre de ce projet.
- valide l'organisation des travaux proposés et leur prise en charge respective.
- autorise M. Le Maire ou son représentant légal à signer tous documents afférents à cette opération, notamment la convention de délégation de maitrise d'ouvrage.

**Ont signé au registre tous les membres présents,
pour copie conforme,
Le Maire,
Conseiller Départemental,
Jean-Claude CHARVIN**